

BULLETIN D'INSCRIPTION



À retourner complété et accompagné du règlement à :

CARCO / SPLF 2014

6 Cité Paradis 75010 Paris - France

Fax : +33 (0)1 55 43 18 19

Email : laurence.eyraud@carco.fr

Date limite d'inscription le 3 septembre 2014

Après cette date, inscription sur place uniquement

Participant

M. Mme Dr Pr Hospitalier Libéral Mixte

NOM

Prénom

Spécialité

Association Partenaire SPLF SFGG

Société/Institution Service

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. Fax Portable

Email

Droits d'inscription Tarif TTC (TVA 20%)

Incluant l'accès à l'ensemble du congrès : conférences plénières, sessions thématiques, communications libres, sessions posters, exposition scientifique et commerciale, dossier congrès et certificat de présence

• Droits d'inscription préférentiels pour les membres des Sociétés Savantes (joindre justificatif)

	Jusqu'au 30 juin 2014	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2014	Du 1 ^{er} août au 3 septembre 2014	Sur place
Médecins membre de SPLF*, SFGG*	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 230 €	<input type="checkbox"/> 300 €	<input type="checkbox"/> 320 €
Médecins non-membre de SPLF, SFGG	<input type="checkbox"/> 280 €	<input type="checkbox"/> 310 €	<input type="checkbox"/> 400 €	<input type="checkbox"/> 420 €
Internes***, Étudiants***, Cadres de santé**, Infirmiers**, Aide soignants**	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 100 €
Psychologues**, autres professions paramédicales**, membres de l'IRV, PGI, ARS et autres institutions*	<input type="checkbox"/> 130 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 210 €

En joignant : * un justificatif d'adhésion et de cotisation à jour

** Psychologues, Cadres de santé, Infirmiers, Aide soignants, autres professions paramédicales, : une lettre de votre employeur portant mention de votre fonction pour les salariés OU la photocopie de votre carte professionnelle pour les libéraux

*** la copie de la carte étudiant 2013-2014

Développement Professionnel Continu (DPC)

Organisme de formation n°53 35 09207 35
Organisme de DPC auprès de l'OGDPC sous le n°1587

En partenariat avec l'ODPC-CNQSP



Le Développement Professionnel Continu (DPC) est une obligation que chaque professionnel de santé doit satisfaire annuellement en participant à un programme de DPC (Loi HPST).

Le DPC a pour objectif l'amélioration de la qualité des soins selon des méthodes associant deux activités : le perfectionnement des connaissances qui peut notamment se faire dans le cadre de la participation au 30ème Congrès de la Société de Psychogériatrie de Langue Française et l'analyse des pratiques professionnelles assurée par le CNQSP en aval du congrès.

Après inscription préalable au 30^{ème} Congrès de la SPLF, 2 programmes sont proposés :

1 - Thérapeutiques psychiatriques et sujets âgés n°15871400032

2 - Evaluations neuropsychologiques des sujets âgés ayant des antécédents de troubles psychiatriques n°15871400033

Les renseignements et les inscriptions au DPC se font auprès de l'ODPC-CNQSP :

<http://www.cnqsp-dpc.org/inscriptions/index.php> • ericducos@gmail.com

Une caution est demandée aux participants à l'inscription au programme et restituée à la remise de la grille d'analyse des pratiques requise dans les 3 mois qui suivent le congrès.

Mode de règlement

- Par chèque bancaire à l'ordre de CARCO – SPLF 2014
 Par carte bancaire Visa Mastercard

Titulaire de la carte Date de validité

N°

Facturation (si inscription prise en charge par un organisme, une institution ou une société)

Facture à libeller selon les instructions suivantes :

Nom de la société, organisme ou institution

Adresse

Code postal Ville Pays

Modalités d'inscription

Toute inscription, pour être prise en compte, doit être accompagnée de son règlement.

Le tarif octroyé est le tarif en vigueur à la date à laquelle le règlement est effectué.

Les règlements administratifs ne sont pas acceptés.

Carco enverra, à réception du bulletin, une confirmation d'inscription au congrès et un reçu de paiement.

Changement de nom

Une seule modification de nom par inscription sera acceptée, dans les conditions suivantes :

avant le 1^{er} juin 2014 > aucun frais

après le 2 juin 2014 > un changement de nom sera considéré comme une annulation entraînant le paiement d'une nouvelle inscription

Conditions d'annulation

Seules les annulations parvenant à Carco par écrit (courrier, fax ou mail) seront prises en compte.

Frais d'annulation

Avant le 30 juin 2014 > 40 € TTC pour frais de dossier

Entre le 1^{er} et le 31 juillet 2014 > pénalité de 50 % du montant de l'inscription

À partir du 1^{er} août 2014 > pénalité de 100 % du montant de l'inscription

En cas d'annulation pour cause de grève(s), conditions climatiques, cas de force majeur ou de tout incident indépendant de la volonté du 30^{ème} Congrès de la Société de Psychogériatrie de Langue Française, les frais d'annulation seront appliqués.

L'inscription au congrès entraîne l'acceptation totale de ces conditions.

Date

Signature

(précédée de la mention « Bon pour accord »)